

Envoyé en préfecture le 22/02/2021

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le

23 FEV. 2021

ID : 056-215601626-20210217-DB20210213-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
Mercredi 17 février 2021

PORT DE LOMENER – COMPTE DE GERANCE 2020

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Yolande ALLANIC, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Antoine GOYER, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Pascaline ALNO à Cédric ORVOËN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL à Armelle GEGOUSSE, Jean-Baptiste BOUYER à Emmanuelle TROCADERO.

Secrétaire de séance : Claude ORVOINE

*Présents : 29
Pouvoirs : 04*

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

n°13

PORT DE LOMENER – COMPTE DE GERANCE 2020

Rapporteur : Claude ORVOINE

La société Véolia a remis le projet de compte de gérance pour la saison estivale 2020.

Il apparaît que les mouillages occupés à l'année ont entraîné une recette de 36 240,02 € HT, soit 43 488,00 € TTC

5 866,94 € HT, soit 7 040,33 € TTC pour les passagers.

Le compte de gérance fait apparaître :

- Un crédit en faveur de la ville de 42 106,96 € HT soit 50 528,33 € TTC
- Un débit de 58 755,89 € HT soit 70 507,06 € TTC

soit un solde débiteur de 16 648,93 € HT soit 19 978,72 € TTC.

La commune prend à sa charge le déficit pour la saison 2020 afin de ramener les comptes à l'équilibre.

Par ailleurs la commune a engagé une démarche de mise à jour du plan de renouvellement des équipements et des caractéristiques du marché passé avec la société, qui s'est traduit par un avenant courant 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission 2 « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 3 février 2021 ;

Vu l'avis de la Commission 3 « Finances, ressources humaines, agglomération » du 4 février 2021 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gérance

Délibération adoptée à la MAJORITE – 5 CONTRE (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Jean-Baptiste BOUYER, Annie VERDES, Loïc TONNERRE)



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire